

# ASSEMBLEE NATIONALE

26 mai 2005

---

CONFIANCE ET MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 2249)

## AMENDEMENT

N° 61

présenté par  
M. CARREZ, rapporteur général  
au nom de la commission des finances

-----  
**ARTICLE 17**

Dans le II de cet article, après la référence : « L. 442-5 », insérer les mots : « du code du travail » et après les références : « L. 443-1-2 », « L. 441-2 » et « L. 443-6 », insérer les mots : « du même code ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.